

DEC162305DR19

Décision portant délégation de signature à Monsieur Fabien Liénard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de UMR6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés

LA DIRECTRICE D'UNITE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant l'unité UMR 6266 intitulée «Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés» dont le directeur est Monsieur Michel BUSSI ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°DEC161931INSHS du 21 septembre 2016 portant nomination de Madame Sophie de Ruffray et de Monsieur Fabien Liénard aux fonctions de directrice et directeur adjoint par intérim de l'UMR6266 intitulée «Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés» ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Fabien Liénard, directeur adjoint par intérim, à l'effet de signer au nom de la directrice par intérim de l'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabien Liénard, délégation est donnée à Madame Sophie de Peindray d'Ambelle, Technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Mont Saint Aignan, le 22 septembre 2016

La directrice d'unité par intérim
Sophie de Ruffray